



# FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

## Règlement Particulier du championnat

### Division d'Excellence DAMES (DEXD)

Saison Sportive 2024/2025



#### Article 1. : Organisation

La FRMBB organise, conformément aux textes la régissant, le Championnat du Maroc de la Division d'Excellence « Dames » (DEXD) qui est ouvert aux associations sportives qui lui sont affiliées, ayant réglé leurs cotisations dans les délais impartis et qui sont régulièrement qualifiées pour cette compétition.

Ces associations doivent présenter le nombre d'équipes défini dans les Règlements Généraux de la FRMBB.

#### Article 2. : Constitution

12 équipes participeront à cette compétition en un seul groupe sur tout le territoire du Royaume.







# FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence DAMES (DEXD)

Saison Sportive 2024/2025



À l'issue de ces rencontres, les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place seront retenues pour disputer les rencontres des Play OFF.

Tandis que les équipes classées de la 11<sup>ème</sup> et la 12<sup>ème</sup> place de se verront reléguées en 1<sup>ère</sup> Division Nationale Dames (1DND).

## Article 5. : Deuxième Phase :

### • Play OFF :

Les huit équipes retenues formeront à nouveau, deux autres Groupes composés comme suit :

**P.OFF 1** : Composé des équipes classées (1<sup>ère</sup> + 4<sup>ème</sup> + 6<sup>ème</sup> + 8<sup>ème</sup>)

**P.OFF 2** : Composé des équipes classées (2<sup>ème</sup> + 3<sup>ème</sup> + 5<sup>ème</sup> + 7<sup>ème</sup>)

Les équipes des groupes ainsi créés se rencontreront entre elles en matchs Aller/Retour, selon le programme ci-après :

- Les matchs « Aller » se disputeront chez l'équipe classée 4<sup>ème</sup> pour les **P.OFF 1** et 3<sup>ème</sup> pour les **P.OFF 2**.
- Les matchs « Retour » se disputeront chez l'équipe classée 1<sup>ère</sup> pour les **P.OFF 1** et 2<sup>ème</sup> pour les **P.OFF 2**.

A	P.OFF 1		P.OFF		R
1	8 <sup>ème</sup> # 1 <sup>ère</sup>	6 <sup>ème</sup> # 4 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup> # 2 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> # 3 <sup>ème</sup>	1
2	1 <sup>ère</sup> # 6 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> # 8 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> # 5 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> # 7 <sup>ème</sup>	2
3	4 <sup>ème</sup> # 1 <sup>ère</sup>	8 <sup>ème</sup> # 6 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> # 2 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup> # 5 <sup>ème</sup>	3

Un classement sera établi à l'issue des rencontres de ce premier tour des Play OFF.

Ainsi, les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des Groupes **P.OFF 1** et **P.OFF 2** seront qualifiées pour les demi-finales tandis que les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> des Groupes **P.OFF 1** et **P.OFF 2** disputeront le classement de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place.



# FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence DAMES (DEXD)

Saison Sportive 2024/2025



## • Demi-finales :

Les demi-finales seront disputées en 3 rencontres (aller/retour) avec 2 matchs gagnants selon le programme ci-après :

### ½ Finale 1

- 1<sup>er</sup> Match aller : « 2<sup>ème</sup> POFF1 # 1<sup>er</sup> POFF2 »
- 2<sup>ème</sup> Match retour : « 1<sup>er</sup> POFF2 # 2<sup>ème</sup> POFF1 »
- 3<sup>ème</sup> Rencontre éventuelle chez l'équipe qui a eu le meilleur classement lors de la phase classique.

### ½ Finale 2

- 1<sup>er</sup> Match aller : « 2<sup>ème</sup> POFF2 # 1<sup>er</sup> POFF1 »
- 2<sup>ème</sup> Match retour : « 1<sup>er</sup> POFF1 # 2<sup>ème</sup> POFF2 »
- 3<sup>ème</sup> Rencontre éventuelle chez l'équipe qui a eu le meilleur classement lors de la phase classique.

Ainsi, les équipes gagnantes de ce tour seront qualifiées pour la grande Finale tandis que les équipes perdantes disputeront le match de classement pour la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place.

## • Finale :

La Finale sera disputée en 3 rencontres avec 2 matchs gagnants entre les deux vainqueurs des ½ Finales.

(Meilleur vainqueur des ½ Finales nommé « A », l'autre vainqueur nommé « B »)

- 1<sup>er</sup> Match aller chez l'équipe nommée : « B »
- 2<sup>ème</sup> Match retour chez l'équipe nommée : « A »
- 3<sup>ème</sup> Rencontre éventuelle chez l'équipe qui a eu le meilleur classement lors de la phase classique.

Les résultats de ces 2 ou 3 rencontres détermineront **le Champion du Maroc en titre de la Division d'Excellence Dames.**



# FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE BASKET BALL

Commission de Programmation et d'Organisation des Compétitions

Règlement Particulier du championnat

Division d'Excellence DAMES (DEXD)

Saison Sportive 2024/2025



- Classements :

- a. Classement pour la 3<sup>ème</sup> et la 4<sup>ème</sup> place :

Ce match de classement sera disputé en match unique chez l'équipe la mieux classée des 2 équipes perdantes aux ½ Finales.

**Mieux classée des perdants aux ½ Finales # L'autre perdant aux ½ Finales**

- b. Classement de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> Place :

Il sera établi entre les équipes du même classement dans les deux **Groupes P.OFF 1** et **P.OFF 2**.

- Le classement de la 5<sup>ème</sup> et la 6<sup>ème</sup> place sera disputé en match unique chez l'équipe la mieux classée des 2 équipes classées 3<sup>èmes</sup> des Groupes **P.OFF 1** et **P.OFF 2**,
- Le classement de la 7<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> place sera disputé en match unique chez l'équipe la mieux classée des 2 équipes classées 4<sup>èmes</sup> des Groupes **P.OFF 1** et **P.OFF 2**.

- c. Classement de la 9<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> Place :

Il sera établi suite au classement de la phase classique.

## Article 6. : Relégation en Division inférieure

Suite au classement de la phase classique, les équipes classées 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> seront reléguées directement en **1DND**.

Fait à Rabat le, 3 Octobre 2024

**CPOC**

Le Président

Kamal ABDOUH

